



CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 19 Décembre 2008

Contact
Victor Dubrulle : 06 99 92 56 02

Service public de l'assainissement : Le principe de l'affermage

Afin d'assurer la meilleure qualité de service à des coûts compétitifs, la ville de Rambouillet a attribué en septembre 2003 pour une durée de 5 ans, reconduit pour une durée d'un an, la gestion des réseaux d'assainissement à la société VEOLIA.

Alors que le terme du contrat approche et afin d'assurer la continuité du service dans les meilleures conditions, la municipalité a fait réaliser un audit sur le mode de gestion des réseaux d'assainissement le plus adapté à la ville de Rambouillet. **La gestion déléguée présente les meilleures garanties et permet d'assurer une sécurité optimale. Elle répond aux besoins des Rambolitains en offrant le bon rapport qualité/prix/service rendu.**

1/ Une étude préalable « hydratec ».

Un bureau d'études a été désigné par la commission d'appel d'offres pour réaliser une étude juridique et financière du contrat actuel et définir les alternatives possibles de mode de gestion :

- Régie ;
- Affermage ;
- Concession.

En lien avec les services municipaux il a proposé le choix de l'affermage.

- La ville, du fait de sa taille n'a pas les compétences permanentes pour assurer la continuité et la qualité de service.
- La ville a par ailleurs voulu garder la maîtrise de sa politique d'investissement de moyen et de long terme.

La gestion en affermage permet à Rambouillet de bénéficier des économies d'échelles, de l'expérience et de la palette de compétences multiple d'un prestataire afin de répondre aux enjeux de sécurité et de qualité exigés tout en gardant la maîtrise de ses investissements lourds.

Rappel : l'affermage est un mode de gestion par lequel la collectivité délègue la gestion d'un service public. La collectivité délégataire assure les investissements, le fermier (une entreprise privée) supporte les frais d'exploitation et d'entretien courant, il se rémunère directement auprès de l'utilisateur par un prix convenu à l'avance. Pour couvrir les investissements nécessaires la collectivité vote chaque année une part du tarif qui lui reviendra.

2/ La procédure.

Les conclusions ont été présentées à la commission consultative des services publics locaux le 9 décembre 2008 qui, même si la durée du contrat a fait l'objet d'échanges, a émis un avis favorable (sur 14 titulaires présents : 9 oui, 4 réserves et 1 opposition). Les conclusions ont été présentées en C.T.P. qui a également émis un avis favorable.

3/ La ville a renforcé ses moyens de contrôles.

- Recrutement d'un ingénieur à mi temps;
- Recrutement d'un technicien ;

Conventions de rejets : en 2007, ont été engagé les conventions de rejets avec les industriels. Elles sont en cours de finalisation auprès de la direction générale des services permettront d'abandonner la dégressivité du prix d' l'eau. Elles devraient être signées au 1^{er} trimestre 2009.

La ville de Rambouillet, au regard de l'analyse proposée se prononcera ce jour sur l'adoption de l'affermage comme futur mode de gestion du service de l'assainissement lançant ainsi la procédure qui aboutira à la désignation du nouveau prestataire en septembre 2009.

Le Service public de l'assainissement en quelques chiffres :

Opérations réalisées :

- 67 opérations de maintenance et de renouvellement fonctionnel ;
- 141 opérations ponctuelles ;
- 209 contrôles ;

Performances environnementales :

- Taux de raccordement : 90,9% ;
- Taux de branchements contrôlés : 40,7% ;
- Inspections télévisées (canalisations inspectées par caméra) : 5469 ml.

Développement durable

« Un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. »

À Rambouillet, la municipalité s'est engagée dans une démarche responsable. A la fois d'une manière globale et prospective dans le cadre de la révision de son PLU (Plan local d'urbanisme) qui favorisera des orientations allant dans ce sens (en matière de transport, d'énergie et de construction notamment) mais aussi de manière immédiate et concrète en modifiant les habitudes de consommation des services municipaux.

La promotion du développement durable sera une priorité en 2009/ 2010/ 2011.

Charte pour un développement durable

Conscient de son devoir d'exemple vis-à-vis de l'ensemble des Rambolitains, la ville s'engage sur la voie d'une intégration de la composante environnementale dans le cadre de ses activités et de ses missions en adoptant une Charte pour un développement durable à laquelle les cadres ont été associés dans le cadre de la démarche qualité.

Les cinq critères de la Charte :

- réduction de la consommation de papier : objectif 30% en deux ans ;
- diminution des consommations d'énergie et d'eau : objectif de 20% en deux ans ;
- réduction de la production de déchets et leur tri : vers la mise en place du tri sélectif dans trois nouveaux sites municipaux ;
- politique d'achat et de consommation durable : intégrer les exigences du développement durable dans 78% des contrats gérés par le service des marchés ;
- plan de déplacement communal : développement du covoiturage, achat de véhicules à faible émission de CO2 mise à disposition de 14 vélos pour les agents communaux ;

Récupération des eaux de pluie :

- La récupération des eaux de drainage est prévue au stade du Vieux Moulin, elles seront utilisées pour l'arrosage ;
- Les eaux de lavage des puits de captage d'eau potable seront récupérées et stockées dans des bassins indépendants équipés de borne de puisage ;
- un cabinet chargé de terminer la modélisation du réseau d'assainissement de Rambouillet doit remettre en fin d'année un zonage du pluviale permettant d'aboutir à une gestion des eaux pluviales de Rambouillet ;

- une information sera apportée à nos concitoyens pour qu'ils puissent bénéficier d'une aide à l'installation de récupérateurs d'eau de pluie.

Vers l'utilisation systématique des lampes à économie d'énergie :

Un plan sur trois ans a été initié pour remplacer les lampes à incandescence par **des lampes à économie d'énergie**.

2009 : Bâtiments communaux recevant du public

2010 : Bâtiments scolaires

2011 : Les autres bâtiments communaux

De plus, dans le cadre du renouvellement du contrat d'éclairage public, il sera procédé au **remplacement des éclairages vétustes par des éclairages économes en énergie**. Une priorité a été donnée au quartier de la clairière et est déjà engagée (rue F. Mansart, rue du château Bazin).

Logements Sociaux

Pour sa part, la SEMIR (Société d'économie mixte immobilière de Rambouillet) entend développer un programme triennal. A l'occasion de ses prochains travaux de grosses réparations et de ses futurs programmes de réhabilitation, elle a pris la décision de faire du développement durable sa grande priorité. Ainsi la SEMIR a commandé un audit prenant en compte le développement durable, son programme 2009 engage cette démarche sur Louvière 5 (Kennedy). Par ailleurs du fait des économies d'énergie réalisées ou en cours, la SEMIR, en liaison avec le groupe SNI s'engage dans l'échange de certifications d'économie d'énergie avec EDF dont le produit abondera les travaux engagés dans ce sens.

Une action sera conduite auprès des autres bailleurs sociaux.

Par ailleurs, à l'initiative de la SEMIR, un club interbailleurs sur le développement durable devrait être mis en place dans le courant de l'année 2009.

Le SICTOM un partenaire clef pour le développement durable :

La qualité du tri qu'il effectue s'est grandement améliorée ces dernières années. Aujourd'hui 85% des déchets sont acceptés. C'est aussi le renforcement de l'éco compostage et de la récupération des piquants coupants (en coopération avec une autre société).

Mise en place du comité consultatif « Agenda 21 » :1^{er} trimestre 2009

L'**Agenda 21** est un plan d'action pour le XXI^e siècle adopté par 173 chefs d'Etat lors du sommet de la Terre de Rio en 1992. Avec ses 40 chapitres, ce plan d'action décrit les secteurs où le développement durable doit s'appliquer dans le cadre des collectivités territoriales. Il formule des recommandations.

Rambouillet en mettant en place un comité consultatif « agenda 21 » souhaite faire un état des lieux et fixer des objectifs communs pour mener des actions concertées sur :

1/Le cadre des conditions de vie

2/Le déplacement urbain

3/L'éducation et la sensibilisation développement durable

4/Les espaces naturels, agricoles et paysages urbains

5/L'activité économique locale

Ressources humaines

- Aménagement du tableau des effectifs :

Afin de répondre à l'évolution des besoins, la ville de Rambouillet propose de créer un emploi de rédacteur, 1 emploi de bibliothécaire et 1 emploi de puéricultrice.

Filière	Grade	Ancien Effectif	Mouvement	Nouvel Effectif
Administrative	Rédacteur	6	+ 1	7
Culturelle	Bibliothécaire	0	+ 1	1
Médico-Social	Puéricultrice classe normale	4	+1	5

Ces emplois pourront être pourvus par des agents non titulaires si la recherche de candidats titulaires est infructueuse.

- Indemnité des élus :

Pour répondre à la mise en place d'une nouvelle délégation et assurer l'indemnisation d'une délégation existante qui n'avait pas été mentionnée, l'écêtement de l'indemnité du Maire et de ses adjoints sera reversé aux conseillers municipaux délégués suivants : Marie-Pierre CARESMEL, Claude CHAUVIN, Joëlle CROZIER, Jacques PIGUET, Régis BREINLINGER, Antoinette GAGNEUR, Michel LHEMERY, Janine CHRISTIENNE, Loïse POIZAT, Alain CINTRAT et Geneviève JEZEQUEL. L'indemnité attribuée mensuellement aux conseillers délégués ressort à 675,45 € brute.

Composition de la commission consultative des services publics locaux

Instituée par **la loi du 27 février 2002**, relative à la démocratie de proximité, la Commission consultative des Services publics locaux est compétente pour l'ensemble des services publics locaux de la Ville (en gestion propre ou en régie). Les missions de la Commission s'articulent autour de trois axes : l'examen des rapports annuels établis par les Président des Syndicats*, l'émission d'un avis préalable à toute délibération portant sur un projet de délégation de service public ou de création d'une régie dotée d'une autonomie financière, l'examen de toute proposition relative à l'amélioration des services publics locaux.

Elle est composée d'élus, de représentants d'associations locales et de représentants des conseillers de quartiers (élus dans le collège des conseillers de quartiers non élus municipaux). Le maire est membre de plein droit. Le Président de la Commission est tenu de présenter à son assemblée délibérante une fois par an un état des travaux réalisés**. Elle se réunit une à deux fois par semestre.

* rapport sur le prix de la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement et sur les services de collecte et de traitement des ordures ménagères

** loi du 30 décembre 2006 qui entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2008

Suite à la désignation le 21 mars dernier des 12 conseillers municipaux membre de la commission consultative des services publics locaux, les associations locales de consommateurs ont été sollicitées pour désigner un représentant.

Suite au renouvellement des conseils de quartier, les membres de la commission consultative des services publics locaux au titre des conseils de quartier seront désignés lors du conseil municipal de ce jour.

- **Monsieur Georges CASARI**, Délégué titulaire du Conseil de Quartier n° 1
- **Monsieur Gérard HENNE**, Délégué suppléant du Conseil de Quartier n° 1
- **Monsieur Henri TORD**, Délégué titulaire du Conseil de Quartier n° 2
- **Monsieur Pierre BODIN**, Délégué suppléant du Conseil de Quartier n° 2
- **Monsieur Gérard VARIN**, Délégué titulaire du Conseil de Quartier n° 3
- **Monsieur Gérard MENGUY**, Délégué suppléant du Conseil de Quartier n° 3
- **Monsieur Jean-Michel BRISSET**, Délégué titulaire du Conseil de Quartier n° 4
- **Madame Marie-Claude MALPEYRAT**, Déléguée suppléante du Conseil de Quartier n° 4

Par ailleurs, les autres membres de la commission restent inchangés :

Représentants du Conseil Municipal et des services de la Ville :

Gaël BARBOTIN, Maire Adjoint

Annie BOUFFY, Directrice Général Adjointe

Gérard COMAS, Maire Adjoint

Béatrice DELAGE, Conseiller Municipal

Jocelyne DELECROIX, Maire Adjoint

Sandrine HUET, Directrice Général Adjointe

Didier JAUREGUI, Directeur des Services Techniques

Laetitia LAPERSONNE, conseiller municipal d'opposition
Gérard LARCHER, Maire
Michel LHEMERY, Conseiller Municipal délégué
Jean Louis LORIEUX, Directeur Général des Services
Sébastien LYONNAIS, Conseiller Municipal d'opposition
Renaud NADJAH, Conseiller Municipal
Dominique SANTANA, Conseiller Municipal d'opposition
Bernard VALETTE, Maire Adjoint

Représentants des associations :

Monsieur LAISNE : Association AFOC :

Monsieur RICHARD, Président de l'UFC que Choisir

Monsieur CALVET, ORGECO

Convention Etat/ville de Rambouillet pour l'établissement des titres électroniques sécurisés

Dans le cadre de la mise en place d'un nouveau dispositif de délivrance des passeports et cartes d'identité sécurisés directement auprès des communes, la Ville de Rambouillet signera des conventions avec l'état pour :

- la mise en place sur le site de l'hôtel de ville et du point info mairie de la Clairière de quatre stations fixes d'enregistrement des demandes
- Obtenir le prêt d'une station mobile.

Le nouveau dispositif de délivrance des passeports biométriques devra progressivement être déployé d'ici juin 2009 permettant ainsi de simplifier les démarches des rambolitains.

Rapport d'activités 2007 du Syndicat Intercommunal de transport et d'équipement de la région de Rambouillet (SITERR)

Le Syndicat Intercommunal de Transport et d'Équipement de la Région de Rambouillet (SITERR) a pour vocation d'exploiter le réseau de transports collectifs par autobus et autocars desservant les 86 communes du bassin de vie de Rambouillet. La création de ce réseau de bassin a pour objectif de consolider la qualité de la desserte des cantons de Montfort l'Amaury, Houdan, Saint Arnoult et Rambouillet par la coordination des moyens et des différents exploitants. La répartition équilibrée des investissements sur l'ensemble du bassin de vie et la recherche de la complémentarité entre les liaisons locales urbaines et interurbaines permet de mieux répondre aux besoins de déplacements des 120 177 habitants.

■ Le rapport d'activité du SITERR fait état des orientations retenues par les délégués en accord avec les comités locaux des transports pour consolider la qualité du réseau des transports collectifs du bassin de vie.

Principales activités :

- la ligne 13-78 reliant RAMBOUILLET à la BOISSIERE ECOLE a été modifiée ;
- Convention pour la ligne reliant RAMBOUILLET à SAINT ARNOULT EN YVELINES en passant par SONCHAMP ;
- Dans le cadre de la mise en place d'un système d'information des voyageurs une demande de subvention a été faite auprès du STIF ;

■ Un excédent de 444 674€ en 2007

Grâce aux subventions perçus par le syndicat (Etat, département pour les circuits spéciaux, cotisation des communes et subvention du conseil régional pour les transporteurs) et à l'intégration des résultats reportés, un excédent de 487 132,99€ a été réalisé pour l'exercice 2007.

Rapport d'activités du SICTOM de la région de Rambouillet pour l'année 2006

L'exercice 2008 a été marqué par la poursuite des efforts de redressement entamés en 2002 tant sur le plan organisationnel que financier et administratif. La consolidation des bases financières a été accompagnée par la poursuite d'une politique de maîtrise des coûts de fonctionnement qui a permis de résorber le déficit.

Principaux chiffres :

685 nouveaux éco composteurs mis gratuitement à disposition en 2007 ;
405 tonnes d'encombrants collectés ;
2004 tonnes de déchets industriels ;
281 réclamations sur la collecte (chiffre stable) ;

Une qualité du tri en net amélioration : avec un taux d'acceptation d'environ 85% (80% en 2006, 78% en 2005, 72% en 2004, 50% en 2003)



Faits Marquants :

- Poursuite du plan de redressement financier avec des résultats conformes aux prévisions financières ;
- Le retrait de la commune de Magny le Hameaux ;
- Le travail prospectif pour le futur contrat de collecte 2008 ;
- Le travail prospectif pour la construction de nouveaux locaux au pâtis ;
- Qualité du tri par les interventions des ambassadeurs du tri dans les écoles primaires afin de sensibiliser les jeunes

SMESSY
Syndicat Mixte d'Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale
du Sud Yvelines
Rapport 2007

Dans le Sud Yvelines, une réflexion globale est actuellement en cours pour la promotion d'un développement harmonieux du territoire, une urbanisation maîtrisée et la diversification de l'habitat. Dans le cadre d'une réflexion menée par 3 Communautés de communes : Plaines et Forêts d'Yveline, les Etangs et Contrée d'Ablis Porte des Yvelines et 2 communes isolées (Ponthévrard et Gambaiseuil) au sein du Syndicat Mixte d'élaboration du suivi du SCOT du Sud Yvelines (SMESSY), un Schéma de Cohérence Territoriale est en cours d'élaboration pour permettre de définir à l'échelle du bassin de vie pour le court et le long terme, les orientations d'aménagement et de développement du territoire. La méthodologie retenue pour l'étude de cohérence repose sur 5 phases successives :

- diagnostic initial du territoire et environnemental ;
- définition des grands enjeux et des grandes orientations du territoire ;
- projet d'aménagement et de développement durable ;
- document d'orientation générale ;
- arrêt du SCOT.

Le SMESSY a fait le choix de travailler par commissions thématiques selon la répartition suivante :

- habitat - logement – population ;
- environnement- tourisme – loisirs
- développement économique – agriculture ;
- transport – mobilité.

Fin 2007 les deux premières phases : diagnostic territorial et définition des grandes orientations ont été menées et ont permis d'élaborer une note « vers un Projet d'Aménagement et de développement durable » qui a fait l'objet d'une première présentation au comité syndical en février 2008. Après de nouvelles réunions des commissions thématiques et les apports des services de l'Etat le débat a pu être lancé le 8 décembre 2008

Comité syndical du 8 décembre 2008 :

1/ Le débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) est engagé. Le P.A.D.D. fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme en matière d'habitat, de développement économique, de loisirs, de déplacement des personnes et des marchandises, de stationnement des véhicules et de régulation du trafic automobile. Le débat porte sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable. Ainsi, afin de conforter les critères de qualité du territoire et de parvenir à la mise en œuvre d'un aménagement durable, le projet s'appuiera sur les moyens suivants :

- affirmer une volonté de développement,
- bâtir un espace stratégique d'intérêt interrégional,
- définir la complémentarité entre les actions du SMESSY, des Communautés de Communes, des Communes et du PNR.

2/ Depuis octobre dernier une réorganisation de l'administration du SMESSY a été opérée : le secrétariat est aujourd'hui assuré par le service de l'urbanisme de la ville de Rambouillet, compte tenu des moyens techniques et matériels mis à disposition par la Ville de Rambouillet une convention est donc signée entre le SMESSY et la ville de Rambouillet.

Election des membres du conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS

16 membres (Le Maire, Président de droit, 8 Elus du Conseil Municipal, 8 personnalités qualifiées).

Les 8 Elus du Conseil Municipal seront renouvelés le 19 décembre à la suite d'une « question d'actualité » posée par la liste « Rambouillet Renouveau » portant sur la composition du collège Elus du Conseil Municipal. Le Maire ayant demandé l'avis de l'Etat, il a, à la lumière de la jurisprudence, proposé à la Sous-Préfecture une composition nouvelle au plus fort reste:

au lieu des 5 Elus Municipaux de la Majorité et deux personnalités élues par le Conseil Municipal sur proposition du Maire en raison de leurs compétences (Inspecteur Général des Affaires Sociales, Directrice Institut de Formation en Soins Infirmiers) et 1 Elu Municipal « Rambouillet Renouveau », élu en mars dernier.

C'est dans cette composition que le Conseil d'Administration du CCAS fonctionnera pour la liste de « Majorité Municipale » :

Candidats Majorité Municipale « ENSEMBLE POUR RAMBOUILLET »

- 1 - Marie-Josée LE NAGARD
- 2 - Michèle POULAIN
- 3 - Marie- Thérèse BESSON
- 4 - Marie-Pierre CARESMEL
- 5 - Catherine MOUFFLET
- 6 - Geneviève JEZEQUEL
- 7 - Bernard VALETTE
- 8 - Janine CHRISTIENNE

CCAS en quelques chiffres (au 12 décembre 2008):

Le CCAS c'est :

- **11537 personnes accueillies** (5867 reçues directement 5670 par téléphone) avec des pics en décembre janvier février. **chiffres sont en baisse depuis 2004**
- **24 349 repas distribués** (18 390 portés et 5 959 servi au restaurant de la Résidence),
- 129 résidents logés à la Résidence (91 studio et 24 F2)
- **local d'accueil** : pour l'année 2008 : deux périodes d'ouverture : du 01/01/08 au 16/03/08 et du 17/11/08 à maintenant (saison hivernale). Cela représente **104 nuits d'ouverture et 507 nuitées réalisées** - il a accueilli **17 personnes différentes pour une moyenne de 5 personnes par nuit.**

213 personnes qui bénéficient du système de téléassistance.

On observe une légère progression du nombre de repas distribués et de la téléassistance.

- **Jeunes accueillis au Point Accueil rue d'Angiviller : le PAEJ a accueilli 53 jeunes et 36 familles.**
- **150 jeunes suivis par l'IFEP ;**
- **aides aux jeunes et activités extra scolaires : 11090 euros pour 64 jeunes**
- **Les soutiens : aides alimentaires en tickets Services consacrés sous formes de tickets + aides diverses (EDF, loyer, cantine, nuité d'hôtel, impôts, obsèques....) pour un total de 41316 €**

